

De : [SeCA Mail](#)
À : Jaquet Sylvain
Objet : TR: PSEM 2024 - remarques sur la partie de Bulle
Date : mercredi, 14 août 2024 07:21:21

De : Eric Rey <ericrey@hotmail.com>
Envoyé : mercredi 14 août 2024 06:27
À : SeCA Mail <seca@fr.ch>
Cc : Myriam Rey <myriam-rey@hotmail.com>; departement.urbanisme@bulle.ch; Irina Rey <irina.rey00@gmail.com>; Alexandre Rey <alexandre.rey@hotmail.ch>
Objet : PSEM 2024 - remarques sur la partie de Bulle

Bonjour,

Je viens de lire le PSEM 2024 et plus particulièrement la partie concernant Bulle.

Veuillez trouver ci-dessous mes commentaires en tant qu'habitant de la ville.

Merci d'avance pour le temps que vous allez consacrer.

Bonne journée.

Eric Rey
Chemin de Plaisance 51
1630 Bulle

Le point général est que la situation géographique de la gravière de Bulle est trop proche des habitations.

De nombreux points ne sont pas pris en compte suffisamment par les critères d'appréciation. De plus, je suis étonné qu'une gravière soit prévue proche du nouveau complexe Rolex. Les deux concepts ne sont pas compatibles.

Impact environnemental :

La gravière pourrait perturber les écosystèmes locaux, affectant la faune et la flore environnantes. La destruction de zones humides, la pollution des cours d'eau et la déforestation peuvent en résulter.

La poussière générée par l'extraction des matériaux peut nuire à la qualité de l'air et affecter la **santé des habitants et des animaux**.

Nuisances sonores et visuelles :

Les activités d'extraction, y compris l'utilisation d'équipements lourds, génèrent du **bruit**, ce qui peut être perturbant, surtout si elles se déroulent tôt le matin ou tard le soir.

La vue d'une gravière peut également **dévaloriser le paysage naturel de la région**, réduisant ainsi l'attrait visuel de votre environnement.

Dévalorisation immobilière :

La présence d'une gravière peut **diminuer la valeur des propriétés avoisinantes**. Les acheteurs potentiels pourraient être découragés par la proximité d'une telle installation, ce qui peut entraîner une baisse du prix de l'immobilier.

Risques pour la santé publique :

La poussière fine (particules de silice) générée par les activités de la gravière peut causer des **problèmes respiratoires pour les résidents à proximité**. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes souffrant de maladies pulmonaires ou les enfants.

Augmentation du trafic et des risques routiers :

Le transport des matériaux extraits nécessitera probablement un va-et-vient constant de camions lourds, ce qui peut **augmenter le trafic local**, provoquer des **embouteillages** et accroître les risques **d'accidents**, surtout sur des routes pas forcément conçues pour un trafic intense de poids lourds.

Impact sur la qualité de vie :

L'ensemble des nuisances (bruit, poussière, trafic accru) peut **détériorer la qualité de vie des habitants**. Cela peut mener à un **stress** constant, une **fatigue** due aux perturbations du sommeil, et un sentiment général de malaise.

Risques d'inondation :

L'extraction de gravier peut modifier le terrain et les niveaux d'eau souterrains, augmentant ainsi le risque **d'inondation** lors des périodes de pluie. Cela pourrait potentiellement affecter votre propriété et celle de vos voisins.

Problèmes d'érosion et de stabilité du sol :

Les activités minières peuvent affaiblir les sols environnants, conduisant à l'érosion et à **l'instabilité des terrains**, ce qui pourrait représenter un danger pour les constructions avoisinantes.